

## **AIDE MEMOIRE**

Echange RCA-TCHAD sur la prévention de conflits et l'accompagnement de la transhumance  
10 au 20 mai 2014

### **Justification**

Le secteur de l'élevage occupe une place importante dans l'économie du Tchad et de la République Centrafricaine. Cet élevage à dominance pastoral est basé sur la mobilité qui permet aux éleveurs d'accéder aux ressources pastorales variables dans le temps et dans l'espace et également de valoriser au mieux les ressources dont regorgent les deux pays à travers la transhumance transfrontalière. Cependant, cette pratique est confrontée à de multiples contraintes d'ordre sécuritaire, alimentaire et sanitaire.

La transhumance transfrontalière est une nécessité pour les deux pays et même la sous-région pour des raisons historiques/anthropologiques, économiques, sociales et politiques/géopolitiques respectivement dues : (i) aux liens sociaux historiques dus aux migrations ancestrales et à la proximité des groupes et des familles de part et d'autre de la frontière ; (ii) aux grands flux commerciaux (% du PIB, contribution des produits de l'élevage à la sécurité alimentaire, majorité de ruraux pratiquant de l'élevage) qu'elle implique et par la complémentarité des zones bioclimatiques (diversité et qualité/complémentarité de biomasse pâturable, zone de replis en cas de grave crise climatique) que cela représente ; (iii) à la nécessité de maintenir la paix sociale entre les communautés (mondialisation et globalisation des déplacements) et enfin, (iv) aux cadres de concertations existants de la CEMAC, de la CEEAC, de la CBLT ainsi que de l'Accord bilatéral signé le 30 octobre 2012 à N'Djaména, qui définit le cadre juridique du contrôle des mouvements de bétail de commercialisation, de transhumance et du contrôle de la qualité des produits animaux et halieutiques en circulation entre les deux pays.

Sept (7) cadres centrafricains ont été désignés, sur invitation du représentant de la Banque Mondiale en Centrafrique, pour une mission d'échange sud-sud sur les conflits pastoraux et la gestion de la transhumance. L'objectif de cet échange sera de s'appuyer sur l'expérience du Tchad afin de développer une stratégie permettant de renforcer le secteur pastoral en Centrafrique. Les échanges ont porté sur les expériences de prévention des conflits liés au pastoralisme et les politiques publiques en faveur du développement pastoral.

### **Réalisation de la mission**

Arrivée le 10 mai 2014 de Bangui, la mission a séjourné sur du 11 au 19 mai 2014 conformément à l'agenda en annexe et avec l'assistance de l'expertise de l'IRAM auprès de la plateforme pastorale du Tchad. Des séances d'entretiens ont été organisées avec les autorités administratives, les institutions de médiation et de prévention des conflits, les fédérations d'agriculteurs et d'éleveurs, les ONG et les projets œuvrant dans le domaine du pastoralisme, à Moundou, à Koumra, à Sahr, puis à N'Djaména.

Cet aide-mémoire restitue les enseignements tirés sur le mécanisme de gestion des conflits pastoraux et la transhumance au du Tchad, les points qui ont marqué l'attention de la mission, les suggestions en vue de construire un mécanisme d'accompagnement de la transhumance en République Centrafricaine dans l'intérêt de tous les acteurs de la sous-région. Il restitue également le regard de la partie Tchadienne sur le dérèglement des systèmes pastoraux suite à la crise en République Centrafricaine.

### **Principaux facteurs de conflits pastoraux**

La mission a noté que les conflits entre agriculteurs et éleveurs pastoraux résultent principalement de la saturation du terroir dû à l'accroissement de la population humaine et du cheptel bovin, avec

comme corollaire les problèmes de cohabitation en raison de : (i) l'obstruction de l'accès aux ressources pour les éleveurs (pâturage, eau) ; (ii) la dévastation des cultures aux champs par des troupeaux en quête de leur alimentation. Ils proviennent également du mauvais comportement de certains bouviers qui n'observent pas les règles d'usage pour l'accès aux ressources sur leur passage, étant donné ce que les troupeaux qu'ils conduisent appartiennent à de puissantes personnalités.

### **Mécanismes de gestion des conflits pastoraux et de la transhumance**

La mission a relevé que la voie privilégiée est celle d'un arrangement entre agriculteur et éleveur. Les autorités administratives sont impliquées en dernier ressort ou lorsqu'il y a mort d'homme. Pour y arriver, des structures de médiation ont été mises en place vers la fin des années 1990 avec un appui des partenaires technique et financier. Cette intervention se poursuit encore à travers l'accompagnement de différentes Associations et ONG Tchadiennes ou internationales notamment AMECET, AREPAM, AMEEP, BAOBAB, WORLD VISION, etc.

En général, la démarche procède par : (i) la sensibilisation des populations l'intérêt d'opter pour un arrangement entre les éleveurs et agriculteur en cas de problèmes ; (ii) la formation des membres des comités locaux de médiation, comités paritaires composés d'agriculteurs et éleveurs (Comités Villageois, Comités Cantonaux, etc.) ; l'élaboration et l'adoption d'une feuille de route qui guidera les comités de médiation dans la prévention et gestion des conflits pastoraux.

Des documents en annexe donnent des indications sur l'organisation et le fonctionnement de certaines structures de médiation au Tchad : (i) un tableau synoptique des différentes instances mise en place et leurs rôles, (ii) une ONG Tchadienne de médiation, l'AMECET, et (iii) la page de couverture d'une brochure destinée à la sensibilisation sur la coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs.

### **Etat des lieux en République centrafricaine**

La République Centrafricaine est étendue sur 623 000 km<sup>2</sup> et compte près de 4 758 000 habitants en 2013 dont 63% en milieu rural (projection ICASEES, 2003). Elle offre des conditions agro-écologiques favorables par : (i) une durée de croissance végétative de 270 jours au climat Guinéen-forestier dans le Sud-ouest à 120 jours, au climat Soudano-sahélien dans le Nord-est ; (ii) une abondance des ressources en eau avec deux bassins hydrographiques sur 582 000 km<sup>2</sup> qui irriguent tout le territoire<sup>1</sup>, et une bonne disponibilité en eau de surface et souterraines pour l'alimentation du bétail, de la faune sauvage, l'agriculture ; (iii) des terres disponibles faiblement exploitées<sup>2</sup>. L'élevage représente 15% du PIB total et le tiers du PIB agricole. L'élevage pastoral est pratiqué essentiellement par les populations peules constituées d'environ 25 000 familles. La production en 2010 évaluée à 92 120 tonnes de carcasse.

Vers le milieu des années 1970 l'Etat a entrepris de créer les conditions de développement de l'élevage pastoral avec, la création des Communes d'Elevage ; la mise en place d'une organisation nationale des éleveurs, la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) ; l'accompagnement de l'élevage pastoral avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne à travers des campagnes de vaccination, l'organisation des marchés à bétail, l'aménagement des couloirs de transhumances, l'aménagement de point d'abreuvement (retenu collinaire), l'aménagement et la gestion des pâturages avec la mise en place des Zones d'Actions

---

<sup>1</sup> Le bassin de l'Oubangui-Sangha dans le Sud (377 000 km<sup>2</sup>) et du bassin du Chari-Logone dans le Nord (205 000 km<sup>2</sup>).

<sup>2</sup> Environ 15 millions d'hectares de terres arables, dont 600 000 à 800 000 hectares sont mis en culture chaque année avec 0,5 ha par actif agricole et, 16 millions d'hectares de pâturage dont 9 millions d'hectares sont exploités par un cheptel de 3 500 000 bovins.

Agropastorales, la mise en place d'un service chargé des actions de développement de l'élevage (Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE), etc.

Le retrait des financements vers la fin des années 1990 n'a pas permis d'entretenir les acquis. Les conflits agriculteurs éleveurs existent et procèdent de la même manière qu'au Tchad. L'accroissement des populations et du cheptel, la dégradation des terroirs (pâturage, terre de culture) l'insécurité croissante en brousse, mettent les éleveurs et agriculteurs en compétition pour l'accès à de nouveaux terroirs. Les couloirs de transhumance ne sont plus respectés en raison de l'insécurité entretenue par les coupeurs de route, etc.

Les agriculteurs sont structurés dans différentes organisations à caractère professionnel (Groupements, Fédérations de producteur, etc.) ou de développement local (Comités Villageois de Développement, Comités de gestion des infrastructures communautaires, etc.), Une plateforme des organisations paysannes, la Concertation Nationale des Organisations Paysannes de Centrafrique (CNOPCAF) a été constituée en 2009.

Un Accord bilatéral qui définit le cadre juridique du contrôle des mouvements de bétail de commercialisation et de transhumance, ainsi que le contrôle de la qualité des produits animaux et halieutiques en circulation entre les deux pays conformément aux textes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la législation et réglementation en vigueur dans les deux pays, a été signé le 30 octobre 2012 à N'Djaména.

La dernière crise plus destructrice a certainement fragilisé toutes ces organisations paysannes. Les conflits sont généralement réglés avec la supervision des autorités administratives. Les expériences de prévention et gestion de conflits par les principaux acteurs (agriculteurs et éleveurs) ne sont pas courantes.

### **Enseignements tirés de l'expérience Tchadienne**

La mission a été marquée par les points suivants :

- (a) Certains usagers ne respectent pas les règles d'usage ce qui est à l'origine de nombreux conflits, malgré les dispositions existantes.
- (b) Les acteurs du pastoralisme ont bénéficié des appuis nécessaires pour la mise en place d'organisations socioprofessionnelles pertinentes et opérationnelles à différents niveaux de structuration : Groupements de base et Fédérations pyramidales d'éleveurs ; Organisations de base et Fédérations des Commerçants de bétail ; Organisations de base et Fédérations des Bouchers ; Instances d'entente et de médiation (à différents niveaux administratifs) pour la prévention et gestion des conflits, etc. et enfin, la Plateforme Pastorale. Aussi, des équipements spécifiques (parc, point d'eau, balisage des couloirs de transhumance, etc.) ont-ils été mis en place dans le cadre de projets d'appui à l'élevage pastoral afin de limiter les conflits généralement dus à la compétition pour l'accès aux ressources.
- (c) La crise actuelle en République Centrafricaine a généré des facteurs de dysfonctionnement dans le système pastoral Tchadien avec le reflux d'éleveurs et leurs bétails dans le Sud du pays et, en corollaire l'accroissement de la pression sur les ressources limitées de ce terroir.

En définitive, la mission a fait le constat que : **(i)** La prévention des conflits nécessite une combinaison de stratégies locales (petites associations de médiation), régionale (conventions), nationale (cadre juridique) et internationale (échanges et accords) ; **(ii)** Le rétablissement du dialogue inter communautés est un préalable à toute action de développement surtout en situation de crise

identitaire ; **(iii)** A l'échelle locale, différents acteurs se complètent dans la médiation et la prévention (actions combinées pouvant faire modifier les situations/postures ou acteurs à risque) ; **(iv)** L'éducation à la paix est exigeante en information et formation mais permet de réduire les tensions inter et intracommunautaires sur la durée ; **(v)** Les tensions sociales sont inhérentes à toute société mais des mesures d'atténuation et de régulation sont à l'initiative et à la portée des acteurs (leaders locaux, société civile, jeunesse, femmes, etc.) ; **(vi)** Des outils et méthodes de travail ont été testés et appliqués à grande échelle au Tchad et sur la durée (plus de 10/20 ans pour certaines). Ils contribuent à la diminution des conflits dans des contextes différents (sud soudanien densément peuplé, Est sahélien avec le Darfour, etc.).

Aussi, en matière de préventions de tensions, il n'y a pas une recette miracle mais plutôt des sommes de précautions et de propositions qui peuvent contribuer à la paix (actions sur la jeunesse, outils avec les radios en langues pour diminuer les stéréotypes et les écarts de langage, vulgarisation de textes, rencontres, caravanes de la paix, formations de la chefferie, information des rôles et prérogatives de chaque corps habillés, théâtres ou scénettes de vulgarisation, etc.). L'agriculture et les différents modes d'élevage doivent être imbriqués ou intégrés pour être performants (complémentarité, diminution des risques, sécurité alimentaire, etc.). L'isolement des modes de production n'est pas performant et clive la société. Les freins à la mobilité impliquent des tensions supplémentaires. Le développement des différents élevages doit se comprendre dans le développement tant urbain que rural (importance des villes moyennes, des marchés que cela représente) et doit être pensé dans l'aménagement régional-national du territoire et à l'international (continuité des axes de déplacement avec les transhumances et le convoyage du bétail, points d'abreuvement frontalier)

### **Regard de la partie Tchadienne sur la crise en République Centrafricaine**

Les autorités Tchadiennes sont préoccupées du fait qu'aucune mesure n'a été prise selon elles, pour protéger les éleveurs dans ce conflit. Ainsi, des éleveurs fuyant les combats pour revenir au Tchad sont harcelés par les anti-balaka (pillage de leur bétail, assassinat), des femmes et enfants auraient été pris en otage. Dans la Région de Mandoul, ceux qui ont tentés d'aller chercher leurs proches en territoire Centrafricain auraient été égorgés. Elles estiment à 2 000 le nombre de troupeaux qui chercheraient encore à retourner au Tchad. La frontière terrestre est fermée par précaution, jusqu'au rétablissement de l'ordre en République centrafricaine.

### **Suggestions**

Pour améliorer la situation, les propositions doivent tenir compte des atouts à entretenir et des faiblesses à corriger. Ils sont présentés ci-après

- (a) Le Sud Tchad et les Zones de savanes centrafricaines offre un cadre naturel et une organisation socioéconomique pour le développement du pastoralisme : (i) le territoire centrafricain recèle d'importante potentialité en pâturage et en eau de surface pour entretenir une charge avoisinant 10 000 000 de têtes de bovins ; (ii) les deux Etats ont entrepris l'organisation de l'élevage pastoral (organisation des éleveurs, l'organisation des marchés à bétail, la mise en place d'infrastructure en soutien au pastoralisme, etc.) ; (iii) tous les acteurs pastoralisme au Tchad sont impliqués dans la prévention et la gestion des conflits pastoraux, avec l'appui soutenu des partenaires techniques et financiers ; (iv) dans le cadre du Programme nationale d'Investissement Agricole, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN)<sup>3</sup>, la République Centrafricaine a prévu la mise en œuvre d'activités visant à la

---

<sup>3</sup> En cohérence avec le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), il définit les interventions prioritaires pour restaurer et accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté et la faim et améliorer la sécurité alimentaire en Afrique

gestion durable et à la valorisation des ressources pastorales. Elles consistent à : redéfinir un nouveau zonage des ressources naturelles et de nouveaux plans d'occupation des terres par les principaux usagers ; mettre en place un cadre juridique harmonisé et d'un plan national et décentralisé de gestion des ressources naturelles et pastorales ; redéfinir les zones d'élevage, les couloirs de transhumance et de convoyage pour le gros bétail national et les zones d'accueil pour le gros bétail transhumant étranger ; relancer le programme d'installation des Zones d'Actions Agro-Pastorales (ZAGROP), des Unités Pastorales (UP) et des Associations Eleveurs-Agriculteurs (AEA) sur l'étendue du pays ; définir les cadres appropriés de règlement des conflits d'usage de l'espace pastoral ; réhabiliter, construire des retenues d'eau dans certaines zones d'élevage. Enfin, il convient de signaler qu'un Accord bilatéral a été signé le 30 octobre 2012 à N'Djaména, afin de définir le cadre juridique du contrôle des mouvements de bétail de commercialisation et de transhumance, ainsi que du contrôle de la qualité des produits animaux et halieutiques en circulation entre les deux pays conformément aux textes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la législation et réglementation en vigueur dans les deux pays.

- (b) Les faiblesses sont exacerbées avec les derniers événements en Centrafrique. Il s'agit notamment : (i) de la forte pression à venir sur les ressources pastorales dans le Sud du Tchad si la transhumance transfrontalière plus au Sud n'était plus possible ; (ii) de la destruction des infrastructures de la FNEC et de l'Agence Centrafricaine de Développement de l'Elevage (ANDE) particulièrement à dans la capitale, la lors de la dernière crise en RCA ; (iii) de l'insécurité persistante dans les savanes de la république Centrafricaine ; (iv) des mécanismes de prévention et gestion des conflits essentiellement administratifs en Centrafrique ; (v) de l'interférence du politique qui récupère les organisations des producteurs ruraux lorsqu'elles deviennent influentes ; (vi) de la persistance dans une logique de violence au mépris des mécanismes de gestion concertée des ressources, pour cette catégorie d'acteurs spécialisés dans le convoyage ou le gardiennage de bétail appartenant à de puissants opérateurs économiques ou à des autorités militaires en ville ; de la haine à l'égard des éleveurs considérés, pour leur religion, comme complice des exactions commises par les Ex-Séléka sur les autres citoyens ; (vii) de la difficulté d'approvisionnement des marchés de bétail particulièrement celui de Bangui

Au regard de la situation en République Centrafricaine trois (03) axes stratégiques d'intervention sont proposés. Ils sont développés dans le tableau en annexe :

1. Sécurisation du milieu rural
2. Promotion du dialogue intercommunautaire
3. Renforcement des capacités des organisations paysannes (OP)

### MATRICE DES ACTIVITES PROPOSEES PAR LA MISSION

ACTIVITES	ACTIONS	IMPACTS	PRODUITS
1- Sécurisation du milieu rural	Désarmer les ex-Séléka, les anti-balaka et les autres forces non conventionnelles armées	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Les activités pastorales avec le retour des éleveurs Centrafricains déplacés chez eux</li> <li>☞ Les activités agricoles reprennent avec le retour des agriculteurs déplacés chez eux</li> </ul>	Les éleveurs et populations locales sont en sécurité
2- Promotion du dialogue intercommunautaire	Organiser des échanges intercommunautaires de part et d'autre de la frontière	☞ Les différentes communautés cohabitent avec quiétude dans un même espace	Les communautés qui partagent le même espace se connaissent et se font confiance
	Evaluer les pertes occasionnées à la société centrafricaine	☞ Les communautés ont conscience des dégâts dus au conflit	Une évaluation des dégâts consécutifs au conflit est réalisée
	Organiser des caravanes pour la promotion de la paix dans les zones durement affectées par le conflit	☞ La population est sensibilisée au dialogue et à la paix	Des messages visant à promouvoir le dialogue et paix entre les communautés sont diffusés
	Organiser des rencontres pour la réconciliation des communautés dans les localités durement affectées par la crise	☞ Les communautés règlent leurs conflits à l'amiable et se réconcilient	Les communautés débattent de leurs conflits et s'accorde pour un règlement à l'amiable
3- Renforcement des capacités des organisations professionnelles rurales (OPR)	Réaliser un état des lieux des OPR et de leurs capacités à se relever après cette crise ou à prévenir des conflits	☞ Les intervenants en milieu savent par quels moyens renforcer les capacités des OPR coopérer	Les capacités des OPR à faire face à des crises sont connues
	Mettre en œuvre les mesures visant au renforcement des capacités des OPR à faire face à des crises socioéconomiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Les OPR jouent efficacement leurs rôles ;</li> <li>☞ les activités pastorales se développent sur le territoire centrafricain ;</li> <li>☞ l'approvisionnement de la Centrafrique et des autre pays de la sous-région en viande est améliorée</li> </ul>	Des sessions de sensibilisation, d'information et de formation sont réalisées à l'intention des ruraux et des responsables des OPR
			Des OPR de base, des OP intermédiaires ou faîtières se restructurent.
			Des OPR de base, des OPR intermédiaires ou faîtières se constituent.
			Une plateforme pastorale est mise en place au niveau national
			Des OPR sont dotées des équipements nécessaires à leur fonctionnement
			Les OPR disposent des capacités nécessaires d'accomplir leurs missions

**AGENDA DES ECHANGES RCA-TCHAD SUR LA PREVENTION DE CONFLIT ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSHUMANCE**

Jeudi 01 <sup>e</sup> Mai	Voyage Domicile – Paris – N’Djamena
Vendredi 02 mai	Séance de travail avec Sophie Grumelard Séance de travail avec Pabamé Sougnabé (préparation/contacts Plateforme)
Samedi 03 mai	Séance de travail avec Sophie Grumelard Séance de travail avec Pabamé Sougnabé (préparation aspects logistiques)
Dimanche 04 mai	Report de la visite pour cause d’insécurité
Lundi 05 mai	Séance de travail avec Sophie Grumelard et Racey Bingham Séance de travail avec Pabamé Sougnabé Entretien avec le Directeur DSSP/MEH , M. Abdel Atif Fizzani
Mardi 06 mai	Séance de travail avec Sophie Grumelard et Racey Bingham Séance de travail avec Pabamé Sougnabé Entretien avec le Président de la CONORET
Mercredi 07 mai	Entretien avec le Président de la CONFENET Entretien avec le Directeur DOPOFE/MEH, M. Haroun Moussa Préparation de la réunion téléphonique « Binder » avec la Délégation RCA
Jeudi 08 mai	Vidéo conférence avec la délégation centrafricaine à l’Agence Séance de travail avec Sophie Grumelard et Racey Bingham Séance de travail avec Pabamé Sougnabé (préparation aspects logistiques)
Vendredi 09 mai	Réunion de travail préparatoire à la Direction générale du MEH Séance de travail avec Pabamé Sougnabé (préparation aspects logistiques)
Samedi 10 mai	Séance de travail avec Pabamé Sougnabé (préparation aspects logistiques) Accueil de la délégation
Dimanche 11 mai	Echange avant le départ sur le terrain à l’hôtel Phoenix (8h - 9h30) Départ sur le terrain : voyage N’Djamena - Moundou (10h)
Lundi 12 mai	Visite aux autorités de Moundou Echange avec les institutions de médiation et de prévention des conflits : AMECET, ATNV, Justice et Paix Echanges avec les fédérations d’agriculteurs et d’éleveurs Echange avec les ONG (Baobab et World Vision) et projets œuvrant dans le pastoralisme Travail de synthèse avec la délégation Nuit à Moundou
Mardi 13 mai	Voyage Moundou – Koumra Visite au gouverneur de Koumra en présence du représentant résident Echange avec les institutions de médiation et de prévention des conflits : AMECET, AREPAM, AMEEP Echanges avec les fédérations d’agriculteurs (CNCPR) et d’éleveurs Echange avec les ONG RAPSE, APRODILOM et World Vision et le projet PAPAT/BM œuvrant dans le développement rural Travail de synthèse avec la délégation Nuit à Koumra
Mercredi 14 mai	Voyage Koumra – Sarh Visite aux autorités de Sarh Echange avec les institutions de médiation, de prévention des conflits, avec les fédérations d’éleveurs, les commerçants de bétail, les femmes transformatrices de viande et les ONG (COOPI, APESS) œuvrant dans le pastoralisme ainsi qu’avec le Délégué régionale de l’Environnement Travail de synthèse avec la délégation

	Nuit à Sarh
Jeudi 14 mai	Voyage Sarh – Moudou Travail sur la Synthèse du terrain Nuit à Moundou
Vendredi 16 mai	Voyage Moundou – N’Djaména
Samedi 17 mai (8h30 – 13h)	Echange sur la plateforme pastorale Echange avec les faitières d’organisations professionnelles Elevage Echange avec les institutions de médiation et de prévention Présentation et échange sur le Code pastoral
Dimanche 18 mai	Synthèse de l’Aide-mémoire
Lundi 19 mai	Restitution de la délégation
Mardi 20 mai	Voyage retour de la délégation au matin



TABLEAU SYNOPTIQUE DES DIFFERENTES INSTANCES MISE EN PLACE ET LEURS ROLES

Tableau synoptique des différentes instances mises en place et leurs rôles

Structure	Rôle	Composition	Période de rencontre
<b>Niveau villageois (articles 16, 17, 18 Conv)</b>			
Comité villageois de gestion de terroirs (CVGT)	Gérer rationnellement les ressources locales (terres cultivables, pâturages, aires de parage d'animaux, les cours d'eau, résidus de cultures, bois de chauffe, couleirs de transhumance) Gérer les problèmes liés aux feux de brousses Veiller au respect et à l'application de la Convention de Laoukassy Rendre compte régulièrement de leurs activités aux chefs de villages et au cadre de concertation cantonal Autoriser et faciliter l'entrée ou l'installation des éleveurs sur le terroir villageois	Chefs traditionnels <sup>2</sup> Représentants agriculteurs <sup>2</sup> Représentants éleveurs <sup>2</sup>	Ils se réunissent une fois tous les trois mois Rendre compte au chef de village
<b>Niveau villageois</b>			
Comité d'entente et de règlement des conflits Elevateurs agricoles (CERCAE) Crée dans chaque village	Promouvoir par actions concertées la cohésion sociale et la cohabitation pacifique entre éleveurs agriculteurs Evaluer les dommages causés et proposer les niveaux et les formes de réparation ou de dédommagement Procéder à des tentatives de conciliations en cas de litiges entre éleveurs et agriculteurs Dresser des procès verbaux de conciliation ou de non conciliation et les transmettre aux autorités traditionnelles ou judiciaires compétentes.	Agriculteur 2 Eleveur 2 Société civile 1 Entités religieuses 1 Agent de l'ONDR 1 Agents des eaux et forêts 1 Agents de l'Elevage 1	Le Comité s'engage à traiter les conflits entre Agriculteurs et éleveurs en dehors des brigades de gendarmerie des Sous préfets et des Préfets (sauf en cas de mort d'hommes)
<b>Niveau cantonal (article 19 Conv)</b>			
Cadre de Concertation, de Coordination et de Développement (CCCD)	Définir les stratégies de développement de canton en analysant les forces et les faiblesses des CVGT Orienter les programmes d'action annuels des CVGT de façon coordonnée et concertée Concevoir les évolutions de CCCD de façon à ce que les agriculteurs et les éleveurs prennent en charge l'outil de leur développement stratégique Concevoir un cadre pérenne de concertation régional ouvert aux organisations paysannes, aux ONG et à l'administration tchadienne.	Délégués des différents comités villageois de Gestion de terroirs. Ils se réunissent pour élire les membres du bureau du CCCD (6) 2 présidents 2 secrétaires 1 trésorier 2 conseillers	Ils se réunissent par semestre sur un sujet précis Rendre compte au chef de canton
<b>Niveau départemental</b>			
Comité paritaire de suivi évaluation (CPSE) Dans chaque département	Faire le point sur l'exécution de Laoukassy Faire des propositions et observations aux différents partenaires	Préfet : Président Sous préfet Représentants éleveurs Représentants agriculteurs Société civile Service technique en charge du secteur rural	Le comité se réunit au moins une fois par trimestre et dresse la situation au Gouverneur de la région dans un rapport détaillé

# PROSPECTUS DE PRESENTATION DE L'AMECET, UNE ONG TCHADIENNE DE MEDIATION

## QUELS SONT LES GROUPES CIBLES ?



L'AMECET a pour groupes cibles principaux le monde rural (tous âges et sexes confondus), les experts en développement rural et les représentants du pouvoir public tant au niveau local que central.

## SES ZONES D'INTERVENTION ?

- L'AMECET est de dimension nationale. Elle intervient dans toutes les régions où cohabitent éleveurs et cultivateurs ;
- Elle est présente dans tout lieu où elle pense tirer profit pour améliorer les relations de paix, de coexistence pacifique et de développement socio-économique des producteurs ruraux.

## QUI SONT SES PARTENAIRES ?



- Les ONG de développement socio-économique;
- La communauté humanitaire tant nationale qu'internationale
- Les organisations qui œuvrent pour la dignité humaine ;

- Les partenaires nationaux et internationaux ;
- Les éleveurs et cultivateurs eux-mêmes ;
- Personne physique ou groupes de personnes organisées ;
- Les institutions de médiation, celles qui œuvrent pour la protection humaine...

## QUELS SONT SES ORGANES ?

### L'AMECET est composée :

- d'un Conseil National (non permanent) ;
- d'une Coordination nationale (permanente) ;
- des Coordinations régionales (permanentes) ;
- des Coordinations départementales (permanentes) ;
- des Coordinations Sous-prélectorales (permanentes) ;
- Les espaces cantonaux et villageois sont laissés aux organes paritaires de base (Démultiplicateurs, Comités d'Entente et Comités de Stimulation des Hommes) ;

### La Coordination nationale a à sa tête :

- 1 Coordinateur national suivi :
- d'un Secrétariat Général ;
- d'une Gestionnaire/Comptable ;
- d'un Secrétaire Chargé d'Etudes et de Recherches ;
- d'un Secrétaire chargé de Genre et Développement ;
- d'un Secrétaire Chargé des Affaires Juridiques et d'Arbitrage.

## SON STATUT ?

ONG de développement des relations inter personnelles (défense des droits humains) spécifique du monde rural ; Elle est apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif.



Autorisation de fonctionner Folio N° 230/95  
Reconnue ONG par lettre N° 21/M/PC/SE/SPONG/95  
LA COORDINATION NATIONALE  
B.P. 1546 Tél. (235) 66 22 47 07 N'Djaména Tchad  
E-mail : [belmassinda@gmail.com](mailto:belmassinda@gmail.com)

*Pour le directeur général de l'AMECET*  
(M. M. M. M.)



## PAGE DE COUVERTURE D'UNE BROCHURE DESTINEE A LA SENSIBILISATION SUR LA COEXISTENCE PACIFIQUE ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS

### QU'EST-CE QUE L'AMECET ?



L'AMECET est un :

- Cercle d'études pour identifier les causes et proposer des solutions aux conflits entre les peuples éleveurs et cultivateurs
- Cadre de formation, d'information et de sensibilisation pour la gestion amiable des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles ;
- Cadre d'encadrement des jeunes et des Femmes pour leur implication dans la gestion des conflits en milieu rural ;
- Cadre de concertation, de dialogue, d'assistance et d'entraide mutuelles entre éleveurs, cultivateurs et leurs familles ;
- Triplé qui permet aux deux communautés de se rapprocher l'une de l'autre pour défendre leurs intérêts communs ;

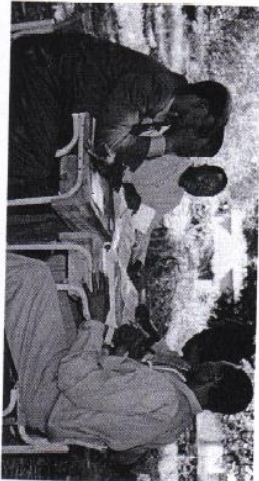
### POURQUOI EST-ELLE CREEE ?



Elle est créée pour :

- Parrainer les communautés rurales à valoriser les méthodes locales et promouvoir leurs relations de coexistence à travers la gestion rationnelle et équilibrées des ressources naturelles ;
- Encourager les communautés rurales à cultiver le sens réel de la paix et de l'amour du patrioisme ;
- Créer un climat de confiance entre le monde rural afin de développer leur terroir ;
- Développer les mécanismes efficaces pour la prévention et la gestion sans pression externe des conflits interpersonnels ;
- Impliquer les femmes dans la transformation des rapports conflictuels entre les peuples éleveurs et cultivateurs en moyens de communication, de collaboration et d'entraide mutuelle ;
- Encourager les femmes rurales à valoriser leurs systèmes de brassage, de solidarité et d'assistance mutuelle ;
- Aider par la formation et sensibilisation les femmes rurales à la transformation des produits agropastoraux et des cueillettes sauvages selon les normes hygiéniques ;
- Eclairer pour l'éradication de l'emploi et l'exploitation des mineurs comme moyens d'échanges entre leurs parents et les éleveurs ;
- Favoriser des mineurs bouviers dans leurs familles, les encadrer et les réinsérer dans la vie active ...

### QUELS SONT SES OBJECTIFS ?



- Approfondir les recherches et développer les stratégies d'ensemble pour améliorer les relations de bonne cohabitation et des conditions de vie des populations rurales ;

- Développer le caractère participatif des communautés rurales à l'essor de leurs situations sociales économiques ;
- Impliquer les éleveurs transhumants aux systèmes locaux de gestion non-violente des conflits par la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- Transformer l'idée de domination que développerait les uns vis-à-vis des autres en rapports de sens et de coopération ;
- Amener chacune des communautés à reconnaître le droit de l'autre d'en tirer profit des ressources naturelles, respecter les us et coutumes, lois et règlements régissant la vie en société dans les milieux ruraux ;
- Privilégier les contacts avec les représentants de l'administration publique et les ONG de développement en vue d'élargir sa politique d'actions communes pour l'éradication des conflits souvent liés aux phénomènes de compétition du pouvoir ;
- Amener les deux communautés à harmoniser leurs points de vue et intérêts divergents, incompatibles dans l'usage des ressources naturelles ;
- Transformer les contacts entre les représentants du pouvoir public, les ONG de développement économique, la communauté humanitaire et le monde rural en actions d'ensemble pour le bien être de tout un chacun ;
- Amener les 2 communautés à harmoniser leurs points de vue et intérêts divergents, incompatibles dans l'usage des ressources naturelles ;
- Désosonner les relations de domination, de peur, de haine et de mépris entre les communautés rurales et leurs administrateurs en relations de solidarité citoyenne ;
- Renforcer les cadres institutionnels des organes de développement relationnel, économique et culturel en milieu rural ;
- Influencer sur les comportements humains par des méthodes non-violentes de gestion des conflits ;
- Plaider pour la petite enfance rurale, devenue finalement l'objet d'échange entre les éleveurs et leurs parents.

